

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
St ZACHARIE**

Préambule

La loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget. Cette formalité s'impose donc aux CCAS des communes concernées.

L'Article L.2312-1 du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) accentue l'information des administrateurs. Désormais, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires.

Le ROB doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que préciser les engagements envisagés. Le formalisme relatif au contenu de ce rapport reste à la libre appréciation de la collectivité en l'absence de décret d'application. Il est pris acte du DOB par une délibération spécifique.

Le présent rapport sera mis en ligne sur le site internet de la ville www.saint-zacharie.fr conformément à la réglementation.

Les missions du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale met en oeuvre la politique déterminée par la loi et par les élus. Il assure ses missions obligatoires définies par la loi et des missions facultatives qui relèvent de l'initiative du CCAS.

Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (Etat, Département, CAF...) et privées (associations et organismes divers).

I / Les missions obligatoires du CCAS :

- Instruction des demandes d'aides sociales et transmission des dossiers, pour décision, aux autorités compétentes (Conseil Départemental, CAF, MDPH...),

- Complémentaire Santé Solidaire (CSS), d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), CMI invalidité,

- Demande de placement en établissements pour les personnes âgées et handicapées,

- Instruction de dossiers d'obligations alimentaires,

- La gestion du registre confidentiel des personnes vulnérables avec le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin d'informer et contacter les personnes lors du déclenchement du plan d'alerte d'urgence départemental à l'occasion des risques exceptionnels notamment la canicule, le grand froid, la lutte contre les pandémies. Un Agent du CCAS prend contact régulièrement avec les personnes inscrites sur ce registre afin de vérifier leur état de santé et éventuellement combattre leur isolement.

- La lutte contre l'exclusion avec la mise en place d'une politique destinée à connaître, prévenir et faire au mieux pour faire disparaître toutes les situations pouvant engendrer des exclusions. Le personnel du CCAS informe les usagers sur la nature de leurs droits, les aide à accomplir les démarches administratives ou sociales en matière de logement, de protection de la santé, de justice, d'éducation, de protection de la famille.

II / Les missions facultatives du CCAS :

A la différence de l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative n'a aucun caractère obligatoire et relève de la libre initiative des CCAS.

1 / Les secours d'urgence

a) Bons alimentaires

Ils concernent l'alimentation et l'hygiène et se matérialisent sous forme d'un « bon » à remettre à un fournisseur pré-défini (Actuellement Super U). Ainsi le bénéficiaire peut utiliser le bon en toute autonomie, la facture correspondant au montant du bon est acquittée ultérieurement par le CCAS.

b) Aide financière remboursable

Il est précisé que cette aide est une aide à caractère exceptionnel.

Elle concerne les demandeurs qui doivent faire face à des difficultés financières ponctuelles. Elle se présente sous la forme de prêts. Le montant des aides attribuées se fera au cas par cas.

Les demandes éligibles concerneront le paiement d'une dette ou d'une facture relative à des besoins de première nécessité (soins médicaux, loyers, factures d'eau, de gaz, d'électricité, de combustibles... à l'exclusion des dépenses pour des achats de confort).

c) Hébergement d'urgence

Nous n'avons aucun logement vacant à notre disposition afin d'héberger temporairement une famille sans abri (ce qui était le cas en 2025 grâce à l'EPF).

2 / Les missions facultatives récurrentes

a) Bons de Noël :

Ils concernent l'alimentation et se matérialisent sous forme d'un « bon » à remettre à un fournisseur pré-défini (Actuellement Super U). Ainsi le bénéficiaire peut utiliser le bon en toute autonomie, la facture correspondant au montant du bon est acquittée ultérieurement par le CCAS.

Offre reconduite en 2026.

b) Portage repas :

Nous sommes toujours en difficulté concernant les prestataires de portage de repas : nous n'avons pour l'instant aucune convention en cours.

Nous espérons établir une collaboration pérenne avec « Les Menus Services » en 2026. Nous envisageons une participation financière du CCAS en fonction des revenus des bénéficiaires.

c) Téléassistance :

Notre prestataire DELTA REVIE 83 nous donne entière satisfaction.

Notre projet 2025 d'octroyer une aide financière aux nouveaux abonnés en fonction de leurs revenus (afin de permettre aux plus démunis d'accéder à ce service) a pris un peu retard et sera donc mis en place dès que possible, deuxième trimestre 2026.

d) Café des Aidants :

Le Café des Aidants est un lieu convivial et informel destiné aux personnes qui jouent un rôle d'aidant auprès de leurs proches. C'est un espace où les aidants peuvent se rencontrer, partager leurs expériences, trouver du soutien mutuel et des informations pratiques. Ces cafés offrent souvent un cadre chaleureux pour discuter des défis et des joies liés au rôle d'aidant, tout en bénéficiant de conseils et de ressources utiles.

Une psychologue et une travailleuse sociale animent 1 séances par mois (le samedi) à la Mairie.

Offre reconduite en 2026.

e) Permanences juridiques :

Une permanence juridique destinée à tous les zachariens devrait être mise en place courant 2026. Une demande écrite a été adressée au Procureur de la République en avril 2025 : à ce jour nous n'avons obtenu qu'un accord verbal mais le bâtonnier de Draguignan a d'ores et déjà contacté les avocats de notre secteur.

f) Permanence du DAPV :

L'association UMANE accompagne des personnes vivant avec un handicap ou une fragilité, en proposant des dispositifs adaptés au projet de vie de chacun.

Dans le cadre de ces actions, un « Dispositif d'Assistance au Parcours de Vie » (DAPV) à destination de toutes les personnes et/ou familles concernées par tout type de handicap, déjà accompagnées ou pas, de tout âge, à toutes les étapes de leur vie et qui souhaitent réfléchir sur leur projet de vie, est mis en place.

La permanence a lieu une fois par mois dans les locaux du CCAS et est gratuite pour le public et le CCAS.

Offre reconduite en 2026.

De plus, afin de compléter le service, nous avons pris contact avec APF France Handicap pour une présence ponctuelle dans le village via leur relais itinérant ADELIS.

g) Les rendez-vous AGE'ILITE :

Dans le cadre du programme de l'amélioration de la qualité de vie et de la prévention de l'autonomie et des chutes chez les seniors, le CCAS a de nouveau proposé des ateliers animés par un kinésithérapeute de la CPTS.

Ces ateliers sont ouverts aux plus de 65 ans et destinés à travailler leur équilibre au moyen d'exercices ludiques et adaptés.

Ces ateliers se sont déroulés sur 2 sessions de 8 séances de 2h chacune (+ 2 conférences de présentation) et ont concerné 19 personnes.

Ces ateliers sont gratuits pour les participants et le CCAS (financés par la Conférence des Financeurs).

Nous reconduirons donc cette offre en 2026 si cela nous est de nouveau proposé par le prestataire.

h) Les « Ateliers Mémoire » :

15 séniors ont participé aux ateliers de stimulation cognitive au travers d'exercices cognitifs innovants.

Le but étant de préserver les capacités mnésiques des seniors, éviter la perte d'autonomie des personnes vieillissantes et éviter l'isolement en créant un lien social.

Ces ateliers se sont déroulés sur 10 séances de 2h pour les plus de 65 ans : ils sont animés par l'association Trax-xart.

Ces ateliers sont gratuits pour les participants et le CCAS (pris en charge par l'ARS et le CD).

Action a renouvelée en 2026 si la proposition nous est faite par le prestataire.

III / Animations et évènements organisés par le CCAS :

a) Colis, goûter et spectacle de Noël :

Le goûter de Noël est une institution à St Zacharie... et concerne plus 1500 personnes.

Un spectacle de chant et danse est offert chaque année aux participants.

Un courrier a été envoyé à chaque administré de plus de 65 ans afin de s'inscrire au goûter : nous avons accueilli environ 330 « anciens ».

Il a été confectionné 1200 colis (381 pour les couples / 765 pour les personnes seules) composés de produits fournis pour les commerçants locaux. Les bénéficiaires ont pu récupérer leur colis le jour du goûter. Les absents ont pu revenir le lundi suivant et ceux qui ne pouvaient se déplacer ont été livrés.

Les colis restants seront donc offerts à 2 associations caritatives officiant sur le village (ASP et Secours Catholique).

Cet évènement sera renouvelé sur 2026, éventuellement sous un nouveau format ou une nouvelle organisation.

b) Repas et spectacle de printemps :

Le repas des anciens est le second évènement incontournable de l'année pour nos anciens.

Un courrier est aussi envoyé à chaque personne de plus de 65 ans pour inscription. Les conjoints de moins de 65 ans sont acceptés moyennant une participation financière.

290 personnes ont savouré le repas concocté par un traiteur et apprécié le spectacle chanté et dansé.

Cet évènement sera renouvelé sur 2026 éventuellement sous un nouveau format ou une nouvelle organisation.

c) Centenaires :

Le CCAS met à l'honneur ses centenaires : cet événement est dédié à honorer et célébrer les habitants ayant atteint l'âge de 100 ans ou plus. C'est une occasion de mettre en lumière leur parcours, de partager des souvenirs et de renforcer les liens intergénérationnels au sein de la communauté. La célébration se déroule dans une ambiance conviviale : la famille ayant été invitée, M. Le Maire fait un petit discours et offre un bouquet de fleurs ainsi qu'une médailles de la ville.

Offre reconduite en 2026.

d) Journée Internationale des Droits des Femmes (8 mars) :

La Journée internationale des droits des femmes, célébrée chaque 8 mars, met en avant la lutte pour l'égalité des sexes et les droits des femmes à travers le monde. Elle vise à sensibiliser aux inégalités persistantes, promouvoir les avancées en matière de droits et encourager l'émancipation des femmes dans tous les domaines. De nombreux événements, débats et actions sont organisés pour défendre ces causes et rappeler l'importance de poursuivre les efforts vers une société plus juste et équitable.

En 2025, 2 classes de CM1 ont travaillé sur des portraits de femmes célèbres et de femmes « remarquables » de leur entourage, proposant ensuite une exposition ouverte à la population.

L'évènement sera reconduit en 2026, éventuellement sous une autre forme.

e) Journée Internationale contre les Violences Faites aux Femmes (25 novembre) :

La journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, célébrée le 25 novembre, vise à sensibiliser et à mobiliser contre les violences physiques, psychologiques, et économiques subies par les femmes dans le monde. Instituée par l'ONU, cette journée met en lumière l'ampleur du problème et encourage les actions pour prévenir ces violences, soutenir les victimes et renforcer les cadres législatifs pour protéger les droits des femmes.

Depuis 2024 le CCAS offre une pièce de théâtre interactive aux collégiens de la commune. Ainsi plusieurs classes de 5ème de notre collège ont pu participer à une représentation : les réactions et commentaires des adolescents ont été nombreux et pertinents.

L'évènement étant un succès depuis 2 ans, nous le reconduiront sur 2026.

f) Octobre Rose :

Octobre Rose est une campagne de sensibilisation mondiale qui se déroule chaque année pendant le mois d'octobre. Son objectif principal est de sensibiliser au dépistage précoce du cancer du sein, ainsi qu'à la recherche et à la prévention de cette maladie. Pendant ce mois, de nombreuses initiatives sont organisées pour encourager les femmes à passer des mammographies régulières, à s'informer sur l'importance de la détection précoce, et à soutenir les personnes touchées par le cancer du sein.

Le CCAS propose 2 randonnées, un spectacle de danse, un tournoi de foot, des stands de sensibilisation au dépistage ou à la reconstruction afin de sensibiliser le public à cette cause. Une vente de t-shirts est organisée au bénéfice de la Ligue contre le cancer.

La décoration du village pourra être intensifiée sur 2026 (racheter des parapluie).

Un apéritif est offert aux participants afin de les remercier.

Constatant une mobilisation chaque années plus importante nous reconduiront et évènement en 2026.

Organisation budgétaire

Les finances du CCAS sont organisées en un budget indépendant de celui de la ville. Bien qu'ayant une personnalité juridique distincte, son fonctionnement est assuré essentiellement par la subvention octroyée par la commune.

L'orientation budgétaire pour 2026 est sensiblement identique à l'année précédente :

- Nous prévoyons de **reconduire tous les évènements** existants. Nous tiendrons compte du nombre croissant de personnes âgées sur notre commune et de l'inflation.
- Nous mettrons en place une **permanence juridique gratuite**,
- Nous **participerons financièrement** à l'adhésion des plus vulnérable à un contrat de **téléassistance**,
- Nous **participerons financièrement**, pour les plus vulnérables, au **portage de repas**,
- Nous ferons appel à **2 Services Civiques** afin de lutter contre l'isolement de nos anciens.